

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT SIX

Le 26 février 2026 à 19h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 13 février 2026

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, M. DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M. BERTHELIER Bruno, M. HERTZOG Etienne, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M. VALENTIN Alain, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Jean Marc, M. GODINOT Alain, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette, M. VIODRIN Jérôme, M. DESBENOIT Bernard, M. JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M. LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M. CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M. DESCAVE Guillaume, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, M. DUBUIS Pascal, M. MOULIN Bernard, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 39

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme PONCET Sylvie, M. LAPALLUS Marc.

Pouvoirs : Mme PONCET Sylvie à M. LACROIX Jérémie, M. LAPALLUS Marc à M. BUTAUD Jean Charles.

Election d'un secrétaire de séance : Mme CARRENO Mercédès (Saint Denis de Cabanne).

N°2026/N°063

OBJET : ECONOMIE - VENTE D'UNE PARCELLE SUR LA ZONE DES BELUZES A POUILLY SOUS CHARLIEU MME M. CHAVANY

Monsieur Michel LAMARQUE, Vice-Président en charge de l'économie, informe le conseil communautaire que Monsieur et Madame CHAVANY souhaite acquérir la parcelle D 2381 (voir plan ci-dessous) afin de déménager leur entreprise installée actuellement sur la zone de Gayen à Charlieu. Ce déménagement est envisagé sur la zone des Beluzes à Pouilly sous Charlieu. Monsieur et Madame CHAVANY sont gérants de l'entreprise CHARLIEU TRANSPORT, et le bâtiment qu'ils ont sur la zone de Gayen est en cours d'acquisition par une autre entreprise située à proximité et qui se développe fortement. Au vu de ces éléments, la Communauté de Communes a souhaité apporter une solution à Monsieur et Madame CHAVANY. Un terrain leur a été réservé – parcelle D2381 d'une surface de 9 504 m². Par délibération en date du 30 mai 2013, le prix de vente des terrains desservis mais non lotis, situés en zone industrielle sur la zone d'activités des Beluzes à Pouilly sous Charlieu, a été fixé à 18 € HT / m². Le service des domaines a été saisi.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- approuve la vente de la parcelle D2381 pour une superficie d'environ 9 500 m², parcelle située sur la zone des Beluzes pour le projet de Monsieur et Madame CHAVANY,
- fixe le prix de vente à 18 € HT / m²,
- dit que la vente pourra se faire à condition que la parcelle P 498 située sur la zone de

Gayen à Charlieu soit vendue,

- dit que l'acquisition de la parcelle se fera par le biais d'une SCI,
- dit que le projet de l'entreprise devra respecter les différents documents réglementant la zone d'activités,
- interdit au preneur toute mutation du bien pendant une durée de 10 ans sans accord préalable de la Communauté de Communes,
- dit que les frais d'acte notarié seront à la charge du preneur,
- autorise Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à cette opération.
- dit que les recettes seront prévues au budget annexe de zones

La Secrétaire de séance
Représentante de la commune de St Denis de Cabanne
Mme Mercédès CARRENO



Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20260226-DELIB2026-063-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/03/2026
Publication : 05/03/2026